



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

16 JANVIER 2019

Etaient présents : M.VALAIS – M.JOLYS – M.NOURY – M.SOULAS – MME.ALONSO – MME.BOUCAULT – MME.GESLIN – MME.MONNET – MME.PRIMAULT – MME.THOMAS

Absents excusés : M.BRIZARD donne pouvoir à M.VALAIS.

Absents :

2018-01- AUTORISATION RELATIVE AU MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire informe que sur autorisation de l'assemblée délibérante, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le budget primitif 2019 étant voté en avril, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Budget	Chapitre (dépenses)	Désignation	Rappel 2018	BP	Montant autorisé (25%)
Commune	21	Immobilisation corporelles	162 000 €		40500 €
	23	Immobilisations en cours			
	- Opération 21		335 000 €		83750 €
	- Opération 22		165 000 €		41 250 €
	- Opération 23		175 000 €		43 750€
	- Opération 24		210 000 €		52 500€

Sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 pour le budget principal.

2018-02 – AVIS SUR L'EXTENSION DE L'UNITÉ DE METHANISATION SITUÉE A MARTIGNÉ-FERCHAUD

Monsieur le Maire informe que le préfet d'Ille-et-Vilaine a pris un arrêté relatif à l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande présentée par la SAS METHA FERCHAUD en vue de de l'extension de l'unité de méthanisation située au lieu-dit « Le Bois Rocher » sur la commune de Martigné-Ferchaud.

Monsieur le Maire présente le projet concerné par l'enquête public.

Le Conseil Municipal est invité à faire connaître son avis, après avoir pris connaissance du dossier.

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à bulletin secret avec 7 voix pour, 1 vote blanc et 3 voix contre, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable sur l'extension de l'unité de méthanisation sur la commune de Martigné-Ferchaud.
- d'émettre des réserves dans le cas où la production agricole serait destinée à la méthanisation.
- autorise le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.

2018-03 – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Vu la loi n°84-53 du 6 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Vu le décret n°85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le code des assurances,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Monsieur le Maire informe que les contrats d'assurance statutaires CNRACL et IRCANTEC proposés par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine prendront fin au 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire informe qu'une autorisation du conseil municipal est nécessaire pour autoriser le Centre de Gestion à procéder à une mise en concurrence pour le compte de la collectivité des entreprises d'assurance.

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de mandater le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.
- autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

2018-04 – CONVENTION DE PARTICIPATION « FAMILLE RURALE » POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE FRÉQUENTANT LE CENTRE DE LOISIRS DE MARTIGNÉ-FERCHAUD

Monsieur le Maire informe qu'une convention est signée chaque année entre Familles Rurales (Fédération Départementale d'Ille-et-Vilaine) et la commune d'Eancé pour fixer les modalités de financement aux services.

A travers cette convention, la commune d'Eancé s'engage à participer au financement des services concernés par le versement d'une subvention semestrielle par journée et par enfant domicilié sur la commune.

Monsieur le Maire soumet donc à la décision du Conseil Municipal le versement d'une subvention de 10€ par journée et par enfant domicilié sur la commune.

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 10€ par journée et par enfant à Familles Rurales pour l'année 2019.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'une durée de 1 an.
- autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

2018-05 – ENTRETIEN DU CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE : EXAMEN DE PROPOSITION

Monsieur le Maire informe qu'actuellement aucun contrat d'entretien du chauffage de l'église n'existe.

Monsieur le Maire présente les propositions de la société DELESTRE INDUSTRIE :

- Contrat annuel : redevance annuelle de 662.40€ HT.
- Contrat d'une durée de 5 ans : redevance annuelle de 528.40€ HT.

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter la proposition du contrat d'une durée de 1 an avec une redevance annuelle de 662.40 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

2018- 06 – DIVERS

- Maison Mme Guérin : point sur les travaux envisagés.
- Etat du budget
- Cahier de doléances

Heure de début : 20 heures

Heure de fin : 22 heures

Secrétaire de séance :